

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	13
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 5 octobre 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe SIMARD, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR, Patricia VIGNALS, Isabelle TARNAUD.

Absents excusés :

Christophe MATTANA, procuration à Gérard GASNIER,
Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS,
Lydie MANUS, procuration à Jean-François LEBLANC,
Jean-Jacques FAUCHER.

Autre absent :

Laure CORGNE.

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h13

Attribution du marché PLU

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération 2023/045 du 29 juin 2023, prescrivant la révision du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L.151-1 du Code de l'Urbanisme.

Elle explique également qu'en conformité à l'article 27 du Décret 2016.360 concernant les Marchés A Procédure Adaptée (MAPA) une consultation relative à la Maîtrise d'œuvre avait été menée. À la suite de cette consultation, une seule offre a été reçue, celle de la société Karthéo.

La commission PLU réunie le 2 octobre 2024, a déclaré cette offre admissible

Madame le Maire explique que le calendrier s'étale sur 29 mois si l'on ne rencontre pas d'obstacle : cela veut dire que le travail se prolongera au-delà de ce mandat mais est pour l'instant compatible avec la date butoir d'août 2027, date à laquelle aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme, jusqu'à l'entrée en vigueur du Plan Local d'urbanisme révisé.

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20241010-2024-52-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

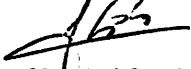
Le coût proposé par Karthéo :

- Tranche ferme : 35 525 ,00 € HT (42 630,00 € TTC)
- Prestations supplémentaires à prix unitaire : entre 1000 et 1200 € par réunion (préparation / participation à des réunions non prévues dans la tranche ferme)
- Tranche optionnelle n°1 : 3150 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 5250,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **ATTRIBUE**, le marché de maîtrise d'œuvre de la révision du PLU de la commune de SAINT-JOUVENT à la société KARTHEO SARL siégeant au 19 rue Pierre et Marie CURIE, 87000 LIMOGES et ce, pour un montant total maximum de 35 525€ HT soit 42 630€ TTC pour la tranche ferme,
- **ACTE** la possibilité de prestations supplémentaires et de déclenchement des tranches optionnelles après consultation de la commission PLU,
- **DIT** que les budgets des années 2025/2026/2027 prévoient les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 11/10/2024

Le Maire

Jany-Claude SOLIS

